

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

XXXème Année

Rome, Avril 1979 - No 4

Juin 1979
premières élections européennes

RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE

de ROBERTO CESTELLI

Du 7 au 10 juin 1979, plus de 180 millions de citoyens des neuf pays qui constituent la Communauté Économique Européenne seront appelés à élire leurs représentants au premier Parlement européen, avec le système du suffrage direct.

Là portée historique de cet événement est incontestable, mais son importance et ses retombées échappent, malheureusement, à la plupart de ceux qui, au mois de juin prochain, en seront les protagonistes.

C'est avec un très vif regret que le Bulletin Européen - qui conduit, depuis plus de trente ans, sa bataille pour l'Europe unie - doit reconnaître qu'à ce jour les prochains électeurs européens qui, en exerçant leur droit-devoir, devraient justement se définir des citoyens européens, n'ont pas pleinement conscience de l'acte qu'ils s'apprentent à accomplir.

Au cours d'une récente table ronde des directeurs des quotidiens italiens, on a dû admettre que l'idéal européen est, pour l'opinion publique italienne, quelque chose

d'obscur et de mystérieux, dont tous les mass media parlent et écrivent de façon distraite et face auquel même l'école est restée extrêmement insensible.

Ce que l'on a observé en Italie est malheureusement valable également pour les autres pays, à la seule exception, peut-être, de la République fédérale d'Allemagne et avec la circonstance aggravante qu'ailleurs, en particulier en France, l'idée européenne trouve même une forte opposition dans la stupidité myope de M. Chirac et dans la mauvaise foi de M. Marchais, l'éternel laquais fidèle du Kremlin.

Pour ce dernier, il y a naturellement des circonstances atténuantes car, comme tout le monde le sait, «livrée oblige».

Espoirs et attentes

A ces premières élections directes au niveau européen, sont liés les espoirs et les attentes non seulement des citoyens des na-

tions qui composent la Communauté européenne et de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, qui ont déjà présenté leur candidature pour y participer, mais également ceux des habitants des pays de l'Est européen sur les frontières desquels la pression soviétique se fait de jour en jour plus lourde.

Le premier Parlement européen qui naîtra des consultations au suffrage direct de juin prochain assumera un poids politique qui le différenciera nettement de ceux qui l'ont précédé.

Nous estimons que ce nouvel organisme se transformera inévitablement, à des temps plus ou moins courts, en une Assemblée Constituante qui préparera tous les actes nécessaires pour transformer la Communauté de simple organisme économique en un groupement politique à caractère fédératif des Etats membres participants.

C'est pour cette raison que nous saluons l'année 1979 comme l'année de la naissance de l'Europe Unie et que nous invitons tous ceux qui seront rapidement appelés aux urnes pour la réaliser, d'accourir à ce rendez-vous avec l'histoire avec l'esprit conscient de vivre et d'être des protagonistes d'un événement non seulement pour les participants, mais pour le monde entier, événement qui marquera le début d'un mouvement qui, partant de la vieille Europe, rendra frères les peuples à travers des signes tangibles de solidarité humaine.

Un long chemin

L'histoire de l'idée d'une Europe librement unie commence en 1814, quand Saint-Simon, pour épargner les tragédies que les aventures de Napoléon avaient infligées, au cours de ces années, au continent européen, propose aux pays qui le composaient de se confédérer en élisant au suffrage universel leurs gouvernants et en unifiant leurs codes, leurs systèmes fiscaux et l'instruction.

Trop de forces déchirantes étaient encore renfermées dans le sein de notre continent, pour que l'idée de Saint-Simon puisse trouver un écho quelconque; et ce n'est qu'après de nombreuses guerres, à travers un chemin long et difficile que l'on parvint, en 1951, à la création de la première Communauté Européenne, celle du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.), dont les E-

tats membres eurent la possibilité de choisir leurs députés à l'Assemblée qui devait la diriger, avec des élections générales directes.

A l'acte pratique, il apparut évident qu'à ce stade initial, la fédération européenne n'avait pas de bases suffisamment solides pour des élections d'un tel genre.

Il fut accompli en 1957 un nouveau pas avec les accords pour la création de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et de la Communauté Européenne pour l'Energie Atomique (EURATOM).

Pour ces trois communautés, on envisagea, dès cette époque, l'élection au suffrage direct des représentants parlementaires, mais le moment d'application de cet acte, prévu par le Traité de Rome, reste ouvert.

Il est intéressant de noter que «l'Assemblée Communautaire», précurseur du Parlement européen, se réunit la première fois à Strasbourg en 1952, et ce n'est qu'en mars 1958 qu'elle prit le nom de «Parlement européen», bien que ses membres aient été élus selon le système du deuxième degré, c'est-à-dire nommés par les Parlements nationaux.

C'est ainsi que la composition du Parlement européen n'a pas été l'expression de la volonté politique des citoyens qui, comme conséquence, n'ont pas eu ni ne pouvaient avoir pleine conscience des pouvoirs délégués au Parlement communautaire.

Le 10 juin, il sera donc effectué un pas qualitatif très important: le Parlement Européen sera élevé au niveau de la plus haute expression de démocratie parlementaire et le processus de démocratisation de la Communauté, après vingt-sept ans d'attente opérante, sera complété.

Conscients de la grande signification

Les partis politiques, au sein de la Communauté, sont en train de se rendre conscients de la très grande signification de ces premières élections directes du Parlement européen et, depuis longtemps, il s'est formé des groupements qui présagent l'alignement qu'assumeront ces mêmes partis au sein du Parlement européen.

Le choix des candidats, également, dont bon nombre de premier plan, confirme l'importance que reconnaissent les partis à

ces prochaines élections et nous en attendons maintenant la vérification à travers l'exposé de leurs programmes de principe et de leur conception de la politique européenne.

Tout ceci exigera, naturellement, que les électeurs aient, eux aussi, une vision claire du contexte politique européen et que les organisations syndicales, en particulier celles des pays latins, opèrent un saut de qualité et se rendent compte, dans l'intérêt des travailleurs - qu'elles déclarent représenter - qu'elles devront combattre l'absentéisme, aligner les niveaux productifs des forces de travail et procéder, en un alignement identique, dans les revendications salariales pour ne pas créer de déséquilibres qui ne sont désormais plus admissibles.

Les Limbes de l'idée Europe

Malheureusement, jusqu'à présent, comme je l'ai écrit au début de cet article, pour de nombreux futurs électeurs, l'idée Europe est quelque chose d'abstrait et d'in défini et peu nombreux sont encore ceux qui en comprennent les finalités et l'importance.

L'après-guerre avait été marqué, dans toute l'Europe occidentale, par une vive attention pour le processus d'unification européenne. L'expérience récente et terrible, à cette époque, du conflit mondial semblait

rendre indispensable l'obtention rapide des buts fédéralistes et la signature du traité de la CECA sembla promettre, en un bref laps de temps, le démarrage vers l'unité.

Puis cette perspective s'atténua devant quelques résurgences nationalistes, le rêve de «grandeur» du général de Gaulle et le retour à l'isolationnisme du Royaume-Uni.

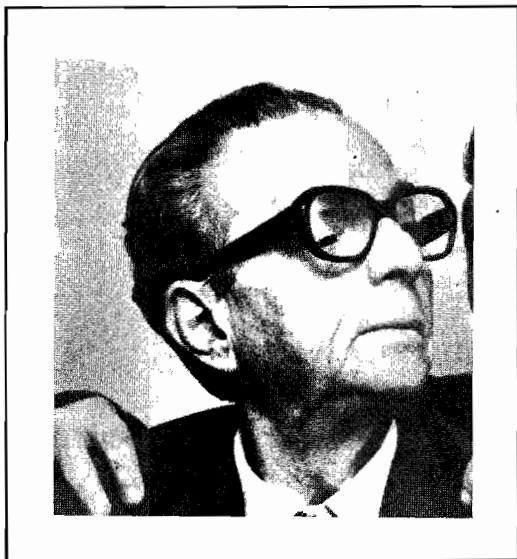
Si bon nombre de personnes connaissaient, à cette époque, la thématique européenne et s'y passionnaient, pour le temps trop long passé, alors que l'élection du premier Parlement européen est aux portes, très peu de personnes sont au courant de la problématique politique et économique d'une Union européenne qui, vice versa, est devenue entre-temps bien plus complexe.

«Je pense qu'il n'existe qu'une seule façon de faire sortir de ses Limbes l'idée Europe», a récemment déclaré le sénateur Enzo Bettiza, co-directeur du «Il Giornale nuovo», «faire les élections».

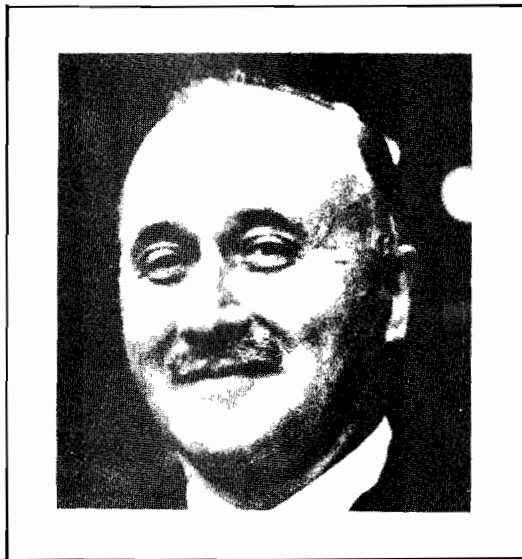
Nous, du «Bulletin Européen», nous sommes d'accord que ce n'est qu'ainsi que l'idée Europe accomplira un pas décisif en avant et que les Européens en prendront conscience.

Les grands absents

Le Destin n'a pas permis à Jean Monnet et à Ugo La Malfa d'assister au premier acte concret de la formation de l'Eu-



Ugo La Malfa



Jean Monnet

rope politiquement unie, l'idéal pour lequel ces deux hommes avaient combattu; la mort les a ravis alors que les premières élections européennes étaient désormais à nos portes.

Toute la vie de Jean Monnet a été consacrée, jour après jour, à l'idéal Europe et de l'Europe il a été effectivement un constructeur.

La France est un pays extraordinaire, également pour les contresens qu'elle exprime parfois.

A côté d'un Jean Monnet et d'un Valéry Giscard d'Estaing et d'autres européistes clairvoyants, elle accorde de l'espace à un Chirac et à un Marchais à l'antieuropéisme outrancier et se prépare à ouvrir les portes de l'Elysée à M. Mitterrand qui a conservé la présidence du parti socialiste français, européiste à quatre-vingts pour cent, grâce aux voix de l'extrême gauche de son propre parti dont l'antieuropéisme est encore plus accentué que celui du P.C.F.!

Mais pour revenir à Jean Monnet et à en regretter la perte, j'estime inutile de citer ici son oeuvre et ses écrits, car ils sont trop connus.

Je parlerai un peu plus longuement d'Ugo La Malfa, tant pour l'amitié qui

m'a lié à lui depuis de nombreuses années, que pour apporter un réconfort à la douleur que m'a causé sa disparition soudaine et récente.

Je dois tout d'abord reconnaître que si les trente dernières années de la vie de Jean Monnet ont été entièrement consacrées à l'idée de l'Europe, chez Ugo La Malfa a surtout prévalu l'engagement à résoudre les problèmes peu simples de l'Italie, problèmes qui allaient de la reconstruction du pays et de sa démocratie aux problèmes sociaux et de son Mezzogiorno, toujours plus lourds et obsédants.

L'homme politique Ugo La Malfa était, avant tout, un économiste et un homme d'Etat au sens précis du terme. L'ampleur de ses vues le portaient au-delà des frontières de la nation, et de l'Italie il regardait l'Europe comme une promesse de développement et d'avenir.

Au cours des années cinquante, il fit délibérer, en tant que Ministre pour le Commerce extérieur, la mesure, courageuse et révolutionnaire pour l'époque, d'abaisser les barrières douanières italiennes, précurseur en cela du Traité de Rome.

A celui qui l'accusait de mettre en péril, par cet acte, la structure industrielle du pays, il répondit qu'il était temps que l'industrie italienne devienne majeure et abandonne la protection douanière et accepte l'impact de la concurrence internationale.

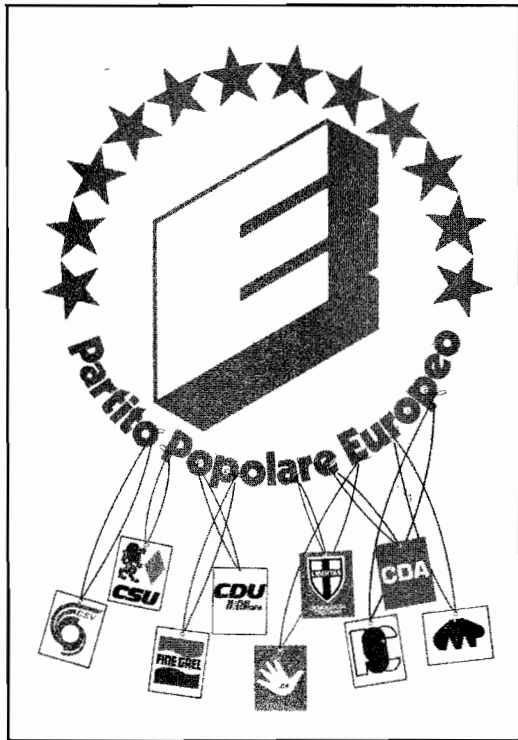
Et cet impact renforça tellement l'économie italienne qu'il lui permit d'arriver à ce que l'on appelait à l'époque le «miracle italien».

Sa bataille pour l'entrée de l'Italie dans le S.M.E. nous donne toute la mesure de son idée européenne qu'il a toujours nourrie en partant d'une dimension nationale, mais avec l'intention non pas d'être, lui, un «européen» arraché du contexte de la terre natale, mais de porter l'Italie dans l'Europe, en la préparant à assumer des structures et une mentalité européenne.

Il fut un grand européen, surtout comme économiste et comme homme d'Etat.

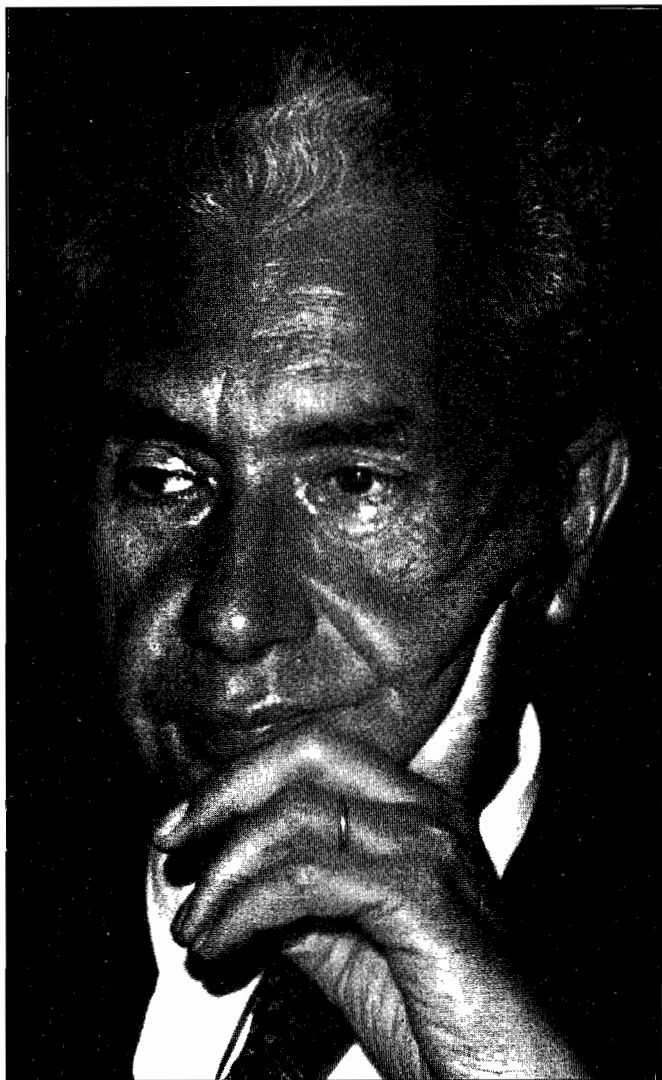
Sa disparition n'a pas été une perte pour l'Italie seulement, mais aussi pour la nouvelle Europe qui naîtra à la suite des consultations de juin prochain.

Alors que je me suis trouvé en parfaite harmonie avec lui sur la ligne de la politique économique, je n'ai pas parfois partagé quelques-unes de ses opérations dans le do-



ALDO MORO

«Comme italiens et comme européens nous regardons vers l'Europe unie comme vers un grand espoir. En dehors de la solidarité européenne, nous ne croyons pas qu'il y ait autre chose qui puisse combattre en nous, plus efficacement, le découragement, la tentation de la décadence, le risque et la tristesse de l'isolement».



maine politique, peut-être parce que ma vision était plus limitée ou plus intransigente.

Il a vraiment été dommage qu'au cours de cette dernière crise gouvernementale italienne, Ugo La Malfa n'ait pas réussi à former son gouvernement. L'homme était incontestablement à la hauteur de guider la nation à une époque politiquement difficile et, la première fois depuis trente-deux ans, l'Italie aurait eu un président du Conseil laïc, ce qui aurait ouvert la voie à un changement gouvernemental possible dans le cadre de la démocratie.

Mais M. Bettino Craxi, secrétaire du

parti socialiste italien, n'a pas compris quelle grande et unique occasion lui avait offert le Président Pertini; et Ugo La Malfa est mort avec l'amertume de ne pas avoir pu rendre ce dernier grand service à l'Italie.

Je souhaite que le Parlement européen qui sera élu pour la première élection démocratique au suffrage direct veuille, lors de sa séance inaugurale, rappeler Jean Monnet et Ugo La Malfa, les grands absents de cette assemblée historique.

R.C.

Milan, le 9 avril 1979

TOUS MOBILISES

«Jusqu'à présent, on pouvait se limiter à vouloir l'Europe et à s'occuper exclusivement des institutions. Dorénavant se posera la question de leur contenu. C'est là un tournant critique car, de votre attitude à ce sujet, peut dépendre le sort des générations à venir.

«Certains essayent d'échapper avec des phrases ambiguës au risque que comporte toute déclaration sans équivoque. Ce serait là une faute grave.

«Que cela plaise ou non, l'heure est venue de dire sans ambage quelle Europe nous voulons. C'est dans cette perspective qu'il s'agira de juger les partis politiques. Les divers mouvements européens ne peuvent, eux aussi, esquiver le devoir de montrer leurs couleurs.

«L'Union Paneuropéenne a défini clairement ses buts en sa qualité de mouvement politique sans affiliation partisane. Les voici:

1. *Nous voulons une Europe qui soit un continent de liberté.* Il n'y a donc pas de compromis entre nous et les forces totalitaires, notamment les communistes.

Nous rejetons toute idée de front populaire, nous combattons toute tendance politique prête à s'entendre ou à frayer avec les marxistes-léninistes.

Sur le plan positif, nous voulons *un système politique basé sur la liberté, une économie de marché libre et sociale et la garantie absolue des droits de l'homme assurée par un ordre juridique inspiré par le droit naturel.*

2. Nous n'oublions pas que *l'Europe est un continent dont les sources d'unité sont chrétiennes.* La culture européenne et le style de vie européen ont leurs racines dans les valeurs chrétiennes.

3. *Nous voulons en Europe un ordre politique qui corresponde aux impératifs de nos jours.* Nous avons besoin d'un régime qui soit capable d'agir.

Nous croyons au principe qu'un Gouvernement qui a perdu la faculté de dire *non* n'est plus légitime. C'est le devoir de l'Etat de défendre l'ordre intérieur. *Une démocratie de complaisance est expression de décadence.*

4. *Nous croyons à la grande Europe.* Pour nous, *l'Europe ne finit pas à la ligne de malheur tracée en février 1945 à travers notre continent par des non-Européens.* Pour nous, les murs, les barbelés, les champs de mines ne sont pas la frontière de l'Europe. Pour nous, Tchèques et Slovaques, Magyars et Polonais, Roumains et Bulgares, sont tout autant Européens que les peuples adhérant au Conseil de l'Europe.

«L'espace de la liberté s'est rétréci dans le monde. Parmi les 144 membres de l'O.N.U., à peine plus de deux douzaines sont des démocraties. Moins d'un tiers connaît encore la liberté économique.

«La nuit du totalitarisme et de la barbarie s'étend.

«C'est la décadence morale de l'Ouest qui est la cause des victoires totalitaires».

Otto de Habsbourg

L'importance du BENELUX dans la Communauté Européenne

de PAUL van OYE

On peut se demander pourquoi les trois pays du Benelux qui font partie de la Communauté européenne avec six autres partenaires poursuivent entre eux la réalisation d'une union économique. C'est que ces trois pays ont, dans la plupart des domaines de l'intégration, une avance considérable sur la Communauté et qu'ils désirent maintenir ce qui a déjà été réalisé.

En outre, ils se réservent aussi la faculté de progresser ensemble dans la voie qu'ils avaient empruntée, de garder l'avance sur la Communauté européenne, et surtout de continuer à montrer la route à l'Europe, en mettant au point leurs propres solutions et en adoptant, dans bien des cas, une attitude commune dans les négociations européennes.

Il est arrivé, plus d'une fois, que, devant l'impossibilité d'aboutir à un accord au sein du Marché commun sur un point précis, les pays du Benelux décident de réaliser entre eux ce qu'il n'était pas encore possible de réaliser dans un cadre plus large.

Bénéficiant d'une plus longue expérience, de niveaux de vie plus rapprochés, ainsi que d'une situation géographique privilégiée au centre de l'Europe, le Benelux entend rester la préfiguration et le creuset de l'intégration européenne.

L'union économique des pays du Benelux a trente ans!

Le rapprochement économique du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas s'est opéré à la suite de la Convention douanière signée à Londres le 5 septembre 1944. En concluant cette convention, les trois gouvernements en exil ont jeté les bases de leur coopération d'après-guerre. Dès cette époque, ils étaient convaincus de la nécessité de promouvoir la coopération économique entre les pays européens.

Diverses circonstances ont empêché que la Convention douanière signée à Londres soit mise en oeuvre dès le retour des trois Gouvernements à La Haye, Bruxelles et Luxembourg. Il aura fallu attendre le 1^o janvier 1948 pour voir être jetées les bases d'un nouveau rapprochement des trois pays caractérisé par la libération progressive des échanges commerciaux intra-Benelux, par l'unification systématique des politiques commerciales et monétaires des pays partenaires vis-à-vis des pays tiers et, en particulier, par l'élaboration d'une politique commerciale commune à l'égard du monde entier.

Enfin, couronnement des efforts concrétisés dans les accords antérieurs, le Traité instituant l'Union économique Benelux fut signé le 3 février 1958 et est entré en vigueur le 1^o novembre 1960. Il est à la base du développement que l'Union a connu depuis cette date.

Quelques réalisations pratiques du Benelux

L'Union économique a créé un marché intérieur plus vaste et dont les avantages principaux sont une meilleure répartition des ressources en main-d'oeuvre et en capital, ainsi qu'une meilleure utilisation des matières premières et, en corollaire, une meilleure division du travail s'accompagnant d'une efficacité accrue dans la production.

Comme nous l'avons déjà signalé, cette union constitue un puissant attrait pour

l'établissement d'entreprises étrangères - débouchés plus vastes, plus diversifiés - et permet aux pays membres de renforcer leur position dans les échanges internationaux et la position de l'Union dans les négociations commerciales internationales.

Le rôle du Benelux dans la construction du Système Monétaire Européen n'est plus à rappeler si ce n'est qu'en signalant l'importance qu'un tel système aura pour la diminution des risques de change grâce à un soutien réciproque des parités des monnaies des pays membres.

Comment fonctionne l'Union?

Nous rappellerons, brièvement, les dix organes de fonctionnement du Benelux.

1. *Le Comité des Ministres*, où siègent les ministres belges, néerlandais et luxembourgeois, est l'organe suprême. Il veille à l'application du Traité de l'Union économique Benelux et a recours, à cet effet, à des décisions, conventions, recommandations et directives.
2. *Les groupes de travail ministériels* sont composés des ministres des trois pays responsables d'un même département et auxquels le Comité de Ministres peut déléguer certains de ses pouvoirs.
3. *Le Conseil de l'Union Economique*, composé de fonctionnaires supérieurs des trois pays, assure l'exécution des délibérations du Comité des Ministres et fait toutes propositions utiles au fonctionnement de l'Union. De plus, le Conseil coordonne les activités des commissions et des commissions spéciales.
4. *Les Commissions*, composées de fonctionnaires et, éventuellement, d'experts des trois pays, ont pour mission, chacune dans leur domaine de compétence, de donner suite aux délibérations du Comité des Ministres et d'en suivre l'exécution par les administrations nationales.
5. *Le Secrétariat Général* assure le secrétariat des institutions susmentionnées, coordonne, sur le plan administratif, les activités de ces institutions et établit les liaisons nécessaires.
6. *Les services communs* sont des services d'exécution centrés sur des secteurs spécialisés et il en existe, actuellement, deux: le «Bureau des Marques» (à La Haye) et le «Service Commun pour l'enregistrement des médicaments» (à Bruxelles). Dans les deux cas, leur compétence s'étend à tout le territoire du Benelux.
7. *Le Conseil interparlementaire consultatif du Benelux* est composé de membres issus des Parlements des trois pays et est saisi, chaque année, par les trois gouvernements, d'un rapport commun sur l'Union économique, le rapprochement culturel, la politique extérieure et l'unification du droit.
8. *Le Conseil consultatif économique et social* est composé de membres désignés en accord avec le ou les organismes nationaux constituant l'échelon le plus élevé de l'organisation économique et sociale.
9. *Le collège d'impulsion* a été institué au cours de la Conférence intergouvernementale des 28 et 29 avril 1969 et est chargé de présenter, aux gouvernements, les mesures les mieux appropriées à la réalisation intégrale de l'Union économique Benelux. Son mandat est temporaire.
10. *La Cour de Justice Benelux* a été installée le 11 mai 1974 à Bruxelles où elle a son siège permanent. Elle est composée de hauts magistrats des trois pays. Elle est chargée d'interpréter des règles juridiques communes, soit à la demande d'une juridiction nationale, auquel cas l'interprétation lie le juge national, soit à la demande d'un des trois gouvernements, auquel cas son interprétation n'est que consultative.

P. van O.

LA LOI ELECTORALE EUROPEENNE

Solutions de compromis dans les premières élections au suffrage directe du Parlement Européen

La loi électorale européenne permet des systèmes électoraux différents. En effet, les premières élections directes du Parlement européen (du 7 au 10 juin 1979) ne se dérouleront pas en appliquant un système électoral unitaire. La loi électorale européenne permet aux Etats membres de la Communauté le droit d'organiser les élections européennes 1979, conformément au procédé électoral respectif de chaque pays. Ceci pour les raisons suivantes: malgré les différences considérables dans les détails, il existe des ressemblances fondamentales entre les lois électorales nationales actuelles des pays membres; il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'obtenir l'unification de ces systèmes. D'autre part, le processus de démocratisation impliqué par les élections directes du Parlement européen est désormais plus que mûr.

Comment votera-t-on dans les différents Etats? En Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, au Danemark, en Irlande et au Luxembourg, on votera selon le système proportionnel; en Grande-Bretagne, on appliquera le système majoritaire pur et simple; en France, il y aura des élections majoritaires avec un second tour; dans la République fédérale d'Allemagne, les élections seront proportionnelles et personnalisées. Auront droit de vote les citoyens qui auront accompli dix-huit ans, sauf en Belgique où l'âge minimal pour voter est fixé à 21 ans.

Bien que les élections européennes soient imminentes, il reste encore des problèmes y afférents qui n'ont pas été discutés à fond dans les Etats membres de la C.E.E. Spécialement dans les pays à caractère fédératif, il existe des voies diverses, par exemple si la présentation des candidats doit avoir lieu au niveau national ou régional. Dans un cas comme dans l'autre, il est possible de présenter des arguments vala-

bles en faveur ou contre le procédé considéré.

D'autre part, dans la République fédérale d'Allemagne, pour un parti comme le FDP (libéral) - qui peut espérer, au niveau national, un pourcentage de votes allant de cinq à dix pour cent - il n'y aurait guère de sens à nommer ses propres candidats dans chacun des dix Länder de la Fédération et à Berlin-Ouest. Dans le cas d'élections proportionnelles personnalisées au niveau régional, ce parti finirait par faire cadeau de voix. Le parti social-démocrate (SPD) s'attend, lui aussi, à un succès plus important dans des élections avec des listes fédérales. Les partis démocrates-chrétiens CDU et CSU, par contre, ont de plus grandes possibilités de succès dans des élections à listes régionales. Effectivement, la coalition SPD/FDP forme la majorité gouvernementale au niveau fédéral, alors que les démocrates-chrétiens gouvernent dans la majorité des Länder.

Ces exemples suffisent déjà à expliquer les difficultés qui n'ont pas permis d'obtenir un système électoral unitaire dans les pays de la Communauté des Neuf. Mais il existe également d'autres problèmes. Par exemple, la formation de grands districts électoraux pourrait porter préjudice à la représentation suffisante de groupes déterminés de population au Parlement européen. D'autre part, les districts électoraux de grande superficie - c'est-à-dire à l'échelle nationale - conduisent à des pertes plus faibles par «frottement». Là, en effet, les votes des électeurs se concentrent sur les «locomotives électorales» populaires des partis. Par contre, parle en faveur des districts électoraux les plus petits, le voisinage plus proche des députés éligibles vers la population. En bref: pour 1979, les Etats de la C.E.E. doivent trouver une solution qui soit la meilleure pour eux.

CONSEIL DE L'EUROPE

RUBRIQUE SOCIALE

Le diagnostic de la sécurité sociale

Les Ministres responsables de la Sécurité sociale des pays membres du Conseil de l'Europe ont demandé d'instaurer une protection satisfaisante de tous les membres de la collectivité contre les risques sociaux et économiques majeurs en reconnaissance du droit fondamental de l'homme à la protection sociale.

Les Ministres des 21 Etats membres ainsi que de la Finlande, de la Yougoslavie et du Saint-Siège se sont rencontrés pour la première fois les 6 et 7 mars sur invitation du gouvernement belge et sous la présidence de M. Alfred *Califice*, Ministre belge des Affaires sociales.

Durant deux journées, les Ministres ont discuté du financement de la Sécurité sociale, des rôles respectifs de la politique de santé et des soins médicaux ainsi que des procédures les plus économiques de la délivrance des soins médicaux.

La Conférence a convenu que les critères qui déterminent le financement de la Sécurité sociale devraient être revus afin de réaliser une meilleure équité et une plus grande efficacité dans la distribution des ressources nationales.

Le recours plus fréquent à l'impôt direct ou indirect et le paiement par l'employeur de l'ensemble des cotisations sans plafonnement, pour simplifier les procédures administratives, telles sont, entre autres, les méthodes pouvant être éventuellement introduites.

En vue d'assurer à toute la population des soins médicaux adéquats, les Ministres ont défini plusieurs voies d'action pour l'avenir: une meilleure organisation des soins hospitaliers et une adaptation des régimes des soins médicaux existants. Soucieux d'efficacité, les Ministres ont envisagé la possibilité d'influencer le prix des produits

et des services en matière de soins médicaux, les méthodes de paiement des soins (direct ou indirect) et l'effet sur le niveau des dépenses d'une participation des bénéficiaires.

La Conférence a demandé le développement de programmes éducatifs de santé de manière à faire participer plus activement la population à la prévention des maladies et souhaité une prise de conscience du personnel médical, à tous les niveaux, du rôle qu'il peut jouer dans la médecine préventive.

Les Ministres ont convenu d'étudier les moyens de prévenir un affaiblissement de la protection sociale lorsque des ressortissants d'un Etat membre, ayant travaillé dans un autre pays membre (exemple: travailleurs migrants), retournent dans leurs pays d'origine.

Les Ministres ont approuvé la tenue d'une deuxième Conférence, en Espagne, d'ici deux ans. Le Ministre espagnol, M. Enrique *Sanchez de León y Perez*, a aussi informé ses collègues que son gouvernement avait l'intention de convoquer une Conférence des Ministres responsables de la Santé publique dans son pays en 1980.

RESUME DES RAPPORTS

1. Le financement de la sécurité sociale

Présenté par le Ministre belge de la Prévoyance sociale

On constate une progression considérable - en termes réels - des programmes de sécurité sociale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe au cours des vingt dernières années. En général, cette croissance résulte essentiellement d'une politique délibérée des gouvernements destinée à élargir le nombre des catégories de personnes assurées et à améliorer la qualité (pourcentage des revenus versés sous forme de prestations en espèces, etc.) de la plupart des systèmes de

sécurité sociale. Parallèlement, la population européenne a vieilli et l'incidence de la maladie (attestée par un certificat médical) - peut-être l'un des baromètres des pressions de la vie moderne - a augmenté dans la plupart des Etats membres.

Le développement de la sécurité sociale est lié à une réflexion qui n'a pas fini de mûrir. Il ne s'agit plus d'un assemblage d'institutions de sécurité sociale conçues pour maintenir la main-d'oeuvre en bonne santé et prendre en charge les personnes âgées. Il s'agit de plus en plus - c'est déjà une réalité dans certains Etats - d'une stratégie cohérente de protection sociale. Toutefois, alors que s'opérait ce changement en profondeur, les méthodes de financement de la sécurité sociale n'ont pratiquement pas changé. La plupart des Etats membres ont encore recours pour l'essentiel aux traditionnelles cotisations employeur/employé. Et le contrôle gouvernemental des énormes dépenses qui sont désormais engagées dans ce domaine (elles peuvent aller jusqu'à 19% du PNB) est encore assez peu développé dans la majorité des pays.

Il est donc important de considérer les méthodes de financement de manière à aboutir à un système plus équitable, correspondant mieux au nouveau rôle de la sécurité sociale.

2. Influence des procédures et des structures d'organisation sur les coûts des soins médicaux

Présenté par le Ministre français de la Santé et de la Famille

La discussion s'articule autour de deux réalités fondamentales pour les soins médicaux dans l'Europe d'aujourd'hui:

D'une part, c'est le coût des soins médicaux qui a crû le plus vite au cours des vingt dernières années (plus vite que le taux d'inflation et que le taux de croissance des différents PNB);

Deuxièmement, bien que les systèmes de la plupart des Etats membres garantissent désormais les soins médicaux à la majorité des résidents, les méthodes de financement et d'administration de ces systèmes et les modalités selon lesquelles ces services sont mis à la disposition du public diffèrent pro-

fondément d'un pays à l'autre.

Partant de ces deux observations, on s'est demandé s'il existait un type de système ou de méthode présentant un meilleur rapport qualité/prix que les autres. Cette réflexion devrait permettre de mieux comprendre le type d'amélioration que les Etats membres pourraient réaliser à l'avenir pour assurer des soins médicaux plus efficaces et à moindres frais.

La limitation de la gamme de services fournis ou financés par les systèmes de soins médicaux sont des questions des plus cruciales. Ceci pose aussi le problème de la responsabilité sur le plan économique du personnel médical ainsi que le problème général de la gestion des services. Ces éléments tendent évidemment à montrer la nécessité d'une intégration plus étroite des institutions d'assurance maladie et du personnel fournissant les soins médicaux. Cependant, reste à savoir si le laisser-faire face à l'industrie pharmaceutique, (production et prix) est encore compatible avec une bonne gestion des soins médicaux.

3. Rôles respectifs de la politique de la santé et de la politique des soins médicaux

Présenté par le Ministre autrichien de l'Administration sociale

Depuis le début du siècle, les Etats membres ont mis en place des systèmes de sécurité sociale de plus en plus complets et appliqués à des politiques de la santé de plus en plus vastes. Ces deux domaines d'action gouvernementale se recoupent. Habituellement, la sécurité sociale fournit ou rembourse les soins médicaux et services aux handicapés et aux invalides et la politique de la santé traite globalement le problème du bien-être de la population, préoccupation générale dont relèvent ces soins et ces services.

Une innovation administrative destinée à encourager la prévention: le « passeport » ou « carnet de santé ». Il permet de retracer toute l'histoire médicale de son titulaire jusqu'à l'âge de 21 ans. Mais il est peut-être plus important de noter que le personnel médical - et surtout les médecins de famille - pourrait s'intéresser à la prévention primaire plus activement que par le passé.

Les européens de l'Est attendent le 10 JUIN

Dans un salon comble de l'Union industrielle d'Alexandrie, le sénateur Enzo Bettiza, codirecteur du «Giornale nuovo» et parlementaire européen, a entretenu les membres du Rotary turinois et de la province d'Asti, sur le thème «Europe et européens».

L'exposé du sénateur Bettiza a commencé par son récent voyage en Roumanie où il s'était rendu pour rencontrer et interviewer le président Ceausescu. «Une des choses confidentielles que les Roumains m'ont dites - a souligné l'orateur - est que pour eux, citoyens d'un pays communiste, l'événement le plus important de l'année est l'élection au suffrage universel direct d'un Parlement européen nouveau et plus autorisé, le 10 juin prochain. Pour nous, Roumains, qui sommes européens, c'est là un des faits les plus importants de l'année».

De la Roumanie à la Yougoslavie. «Dans ce pays, que je connais particulièrement bien - a poursuivi Bettiza - et pour lequel, en tant que parlementaire européen, je me suis engagé, mes amis yougoslaves m'ont répété pratiquement les mêmes paroles que celles que j'ai entendues en Roumanie. «Nous, Européens de l'Est, nous considérons les élections du Parlement européen extrêmement importantes étant donné la forte pression soviétique sur nos frontières. Si nous autres, Européens de l'Est, ne désirons pas entrer dans la politique du bloc soviétique, si nous n'arrivons pas à trouver un interlocuteur et un contrepois homogène à l'Occident, nous serons abandonnés à nous-mêmes».

«La préoccupation des Européens de l'Est - a noté Bettiza - naît non seulement et non pas tellement de ce qui se passe en Italie, mais plutôt des défections et des oscillations que l'on a pu récemment remarquer dans la politique étrangère de la France et de l'Allemagne fédérale».

«Je pense - a ajouté l'orateur - surtout à l'étrange position prise par le chancelier Schmidt et le président Giscard d'Estaing à l'égard du conflit entre la Chine et le Viêt-nam: de fait, ces deux hommes d'Etat se sont «désolidarisés» de la Chine et ont, malheureusement, approuvé dans ses grandes lignes la position soviétique de condamnation».

Avant de conclure, l'orateur s'est arrêté sur la Chine «pays bien plus européen que les Européens eux-mêmes». «La Communauté européenne - a rappelé Bettiza - construira dans le centre de Pékin un énorme immeuble de représentation diplomatique et commerciale. Ceci sur demande expresse des Chinois».

En ce qui concerne l'invasion chinoise du Viêt-nam, Bettiza a souligné que Pékin a voulu ainsi démontrer que l'URSS, bien qu'indirectement, peut être également placée devant un signal de stop: une leçon qui pourrait être utile aux Occidentaux.

Lettres au Directeur

L'élargissement prévu de la Communauté Européenne à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal, augmentera de trois autres unités les six langues officielles déjà reconnues par cette même Communauté.

La libre circulation des citoyens au sein des nations de la Communauté, l'échange des idées, la possibilité de choisir sa propre résidence dans un des pays membres se trouvent devoir affronter une série de difficultés dues à la question linguistique.

Ce problème, que nous avons déjà traité plusieurs fois sous des formes variées, a suscité un vif intérêt parmi nos lecteurs; comme le «Bulletin Européen» est une tribune libre de l'europhisme, nous jugeons utile de publier quelques-unes des lettres et des communications les plus significatives qui nous sont parvenues à ce propos.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro de janvier 1979 du Bulletin européen, vous avez publié, à la page 15, un article intitulé «Europe: a linguistic problem».

La question est très sérieuse, puisqu'il ne peut y avoir de collaboration ou de solidarité réelle sans communication, ni de communication vraiment humaine sans langue commune.

Malheureusement, même avec un immense effectif de professeurs enseignant leur langue maternelle, le programme mentionné dans l'article en question ne peut qu'être inefficace, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, le problème de la communication entre Européens ne sera pas résolu si les élèves apprennent des langues différentes. Un Danois possédant parfaitement l'anglais et l'allemand sera aussi démuni devant un Grec maîtrisant à la perfection le français et l'italien que si ni l'un ni l'autre n'avaient fait d'études de langues.

Ensuite, c'est se leurrer que de croire que l'enseignement scolaire puisse amener à la maîtrise réelle d'une langue ethnique plus qu'un très faible pourcentage d'élèves. Ce n'est pas une question de méthode, ni de recrutement de maîtres originaires de la zone linguistique voulue; il s'agit d'une réalité que peu d'Européens osent regarder en face, à savoir que les langues de nos pays fourmillent à ce point de difficultés et d'incohérences que leur assimilation totale, hors du cadre familial, dépasse les capacités de 90% des enfants. Les Européens sont-ils donc condamnés à ne jamais communiquer sur un pied d'égalité?

La solution à laquelle je pense est l'enseignement de la langue internationale espéranto. J'ai étudié la question de près et recueilli à son sujet une importante documentation. Il serait bon qu'une instance impartiale vérifie les conclusions auxquelles j'ai abouti, qui sont les suivantes:

1. Le niveau de communication atteint dans la langue internationale au bout d'une année d'étude équivaut en moyenne au niveau atteint dans une langue ethnique au bout de 8 à 10 ans.
2. Parce que les structures linguistiques de l'espéranto sont totalement cohérentes, les élèves les acquièrent avec beaucoup de plaisir: la motivation est constamment très élevée, contrairement à ce qu'on observe dans l'étude des autres langues, où un découragement s'installe généralement au bout de la première ou de la deuxième année, quand l'élève commence à mesurer le faible rendement de ses efforts par rapport à son idéal initial: s'exprimer dans la langue étrangère avec autant d'aisance que les gens du pays.
3. La langue internationale n'appartenant à aucun pays et à aucune ethnie, elle est dé-

gagée de toute connotation de pouvoir. Parmi ceux qui l'adoptent pour leur communication avec l'étranger, aucune susceptibilité ethnique ou culturelle ne se trouve froissée. Dans une conversation sans interprètes, le sentiment d'égalité de tous est beaucoup plus grand avec l'espéranto que si l'on utilise la langue d'un membre du groupe.

4. Les élèves qui ont appris la langue internationale espéranto sont plus motivés que leurs camarades pour découvrir les cultures des autres pays, et pour apprendre d'autres langues, qu'ils assimilent d'ailleurs avec beaucoup plus de facilité. Ceci est important, car il est essentiel de dissocier l'aspect «communication» de l'aspect «culture» dans l'apprentissage des langues. L'idéal serait sans doute: espéranto à l'école primaire, pour résoudre les problèmes de communication et fournir de bonnes bases linguistiques; langue choisie par intérêt culturel au niveau secondaire (ou en fin de scolarité primaire).

5. La communication entre étrangers est bien meilleure, tant du point de vue de l'efficacité que de la satisfaction psychologique, si la langue utilisée est l'espéranto que s'il s'agit d'une autre langue, ou encore de l'interprétation simultanée ou de la traduction. L'expression des nuances et des mouvements de l'affectivité, en particulier, est nettement plus fine dans le cas de la langue internationale (pour des raisons psycholinguistiques qu'il serait trop long de développer ici, mais qui se prêtent facilement à la vérification).

6. L'espéranto permet de communiquer, non seulement avec l'Europe, mais aussi avec un nombre considérable, en augmentation rapide, de ressortissants de pays extra-européens (Japon et Iran notamment). Sa connaissance donne accès à une littérature originale très intéressante et à une littérature traduite d'une fidélité bien supérieure à celle des oeuvres traduites dans la plupart des langues européennes.

Si les conclusions énumérées ci-dessus sont justes, l'espéranto pourrait offrir aux Européens le moyen de communication linguistique respectueux de toutes les cultures et de toutes les identités qui leur font si cruellement défaut. Plutôt que de ne pas se comprendre parce que l'un parle un mauvais français et l'autre un mauvais anglais après cinq ou six années d'études, ne vaut-il pas mieux s'exprimer avec aisance dans un espéranto rapidement acquis, sans être gêné par des difficultés grammaticales et lexicales dont la valeur historique est, certes, respectable, mais qui ne font qu'inhiber la communication et créer des inégalités entre interlocuteurs?

Avant d'investir des millions de dollars dans un vaste programme d'enseignement des langues, il serait honnête de faire connaître aux contribuables qui financent l'opération l'existence d'une autre solution au problème, solution que ses partisans disent beaucoup moins coûteuse et beaucoup plus efficace.

On ne peut connaître la valeur d'une méthode qu'en l'étudiant là où elle est appliquée. C'est un principe du droit aussi bien que de la science que l'étude des faits doit avoir le pas sur les convictions subjectives. Les affirmations des partisans de l'espéranto sont suffisamment sérieuses pour mériter d'être contrôlées. S'ils ont raison, il serait absurde de laisser les préjugés, ou la peur du contact direct avec l'Autre, priver les Européens d'un moyen agréable et efficace de communication linguistique. Et s'ils ont tort, les populations ont le droit de le savoir. Il est en effet facile de vérifier qu'à l'heure actuelle, 90% des Européens - même au niveau des instances communautaires les plus élevées - ignorent tout de la question. Or, une opinion non fondée sur la connaissance du dossier n'a aucune valeur et ne peut servir de base à des décisions démocratiques. Le problème de la communication entre Européens est trop grave pour qu'on puisse se permettre de négliger l'information objective à son sujet. Et comment assurer une information objective sans commencer par étudier, humblement, les faits?

Il me semble que la suggestion faite ci-dessus mérite d'être portée à la connaissance de vos lecteurs. C'est pourquoi j'espère que vous voudrez bien publier cette lettre.

En vous en remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Claude Piron (Psychologue)

L'EUROPA CLUB PROPOSE L'ESPERANTO

Pour que dans une Europe Unie se crée un sentiment de communauté aussi puissant que celui qui existe dans un Etat national unilingue, il faut que chaque européen, tout en conservant sa langue et sa culture propre, puisse parler de tout, sans interprète, avec n'importe lequel de ses concitoyens européens.

Comment supprimer le manque de communication entre les différentes communautés linguistiques existant en Europe?

Imposer l'étude d'une seule des langues nationales à tous les européens est injuste et impossible.

Le multilinguisme n'est à la portée que d'une toute petite minorité et certainement pas de ceux qui ne peuvent consacrer beaucoup de temps à l'étude des langues.

La seule solution est le bilinguisme langue de culture - langue de communication neutre, c'est-à-dire que chaque européen, tout en conservant sa langue et sa culture, apprendrait comme deuxième langue une seule et même langue de communication neutre.

L'inconvénient est que le non-convaincu doit faire d'abord l'effort d'apprendre cette langue commune avant de pouvoir se rendre compte de la valeur de la solution.

C'est pour y remédier qu'a été créée l'Association pour une compréhension européenne à travers les frontières linguistiques (en








abrégé: Europa Club), qui comprend des sections locales.

Chaque section choisit sa langue et organise des actions européennes dans cette langue. Les relations avec les sections ayant choisi une autre langue se font en langue internationale neutre.

Pour jouer le rôle de

cette langue internationale, l'Europa Club a choisi provisoirement l'Espéranto, seule langue planifiée à être devenue une langue vivante par suite de l'utilisation qu'en font des centaines de milliers de personnes réparties dans le monde.

GERMAIN PIRLOT

MARTO MARTIUS MARZ MARCH MARZO MAHS MAART MARTS MÄIRT		1979 EŬROPA KALENDARO			ludiga kaj lerniga (ne nur! por infanoj)		
Hver et ordt		Fasti Europenses ad discedendum et ludendum apti (non solum) parvuli. Learn and play with an Europa Calendar (not only) for children. Calendario europeo per imparare e giocare (non solo) per i bambini. - Calendrier européen pour apprendre et jouer (pas seulement) pour enfants. - Europakalender om te leren en te spelen (niet alleen) voor kinderen. - Ein Europa Kalender ist ein lehr- und spiel- al (ikke blot) for børn. - Feilire Europa te naghain foghtam agus suiradh (in arthair) do teallai. -					
kvín		Montag Monday	stäre	G: siehan A: to stand L: stare in piedi F: être debout N: staan D: al stäs E: seestah			
5		lunedì lundì maandag mandag luon		STARI			
ses		Dienstag Tuesday	sedere	G: sizen A: to sit L: stare seduto F: être assis N: zitten D: al sidde E: vut			
6		mardi mardi dinsdag tirsdag märt		SIDI			
sep		Mittwoch Wednesday	ire	G: gehen A: to walk L: camminare F: aller N: gaan, lopen D: at gå E: dui			
7		mercredi mercredi woensdag onsdag edaadin		IRI			
ok		Donnerstag Thursday	loqui	G: sprechen A: to talk/to speak L: parlare F: parler N: praten/sprekén D: at tale E: labhuert			
8		jeudi jeudi donderdag torsdag dêardaañ		PAROLI			
naü		Freitag Friday	legere	G: lesen A: to read L: leggere F: lire N: lezen D: at læse E: læmn			
9		venerdì vendredi vrijdag fredag soine		LEGI			
dek		Samstag Saturday	scribere	G: schreiben A: to write L: scrivere F: écrire N: schrijven D: at skriva E: scribh			
10		sabato samedi zaterdag lørdag sathairn		SKRIBI			
dek unu		Sonntag Sunday	cantare	G: singen A: to sing L: cantare F: chanter N: zingen D: at synge E: canadh			
11		doménica domanche zondag søndag domhnach		KANTI			
<p>10: neder 11: neder 12: neder 13: neder 14: neder 15: neder 16: neder 17: neder 18: neder 19: neder 20: neder 21: neder 22: neder 23: neder 24: neder 25: neder 26: neder 27: neder 28: neder 29: neder 30: neder 31: neder</p>		<p>Infanese povas sidi sed ne stari. - (G) Ein Kindchen kann sitzen aber nicht stehen. - (A) An infant can sit but not stand. - (L) Un bambino può star seduto, ma non in piedi. - (F) Un petit enfant peut être assis, mais pas debout. - (N) Een kindje kan zitten maar niet staan. - (D) Et lille barn kan sidde, men ikke stå. - (E) I la feidín le glóire aoií dh' ní féidir leis seasmh. - (LL) Infan- tulon povest sedere sed non stare.</p>					
Europa er og bliver flersproget!							

Les candidats au Parlement Européen

Les libéraux

O'HAGAN, Lord Charles Towneley Strachey

Born 1945, married Princess Tamara Imeretinsky 1967, one daughter.

Educated at Chewton Mendip Primary School, Eton College, New College, Oxford (Exhibitioner, M.A.).

Member European Parliament 1973-75.

Front Bench Spokesman for Conservative Party in House of Lords (1977 onwards), on E.E.C., Transport and Environment.

Opposition Whip in House of Lords 1977 to date.

Former member Lord Home's Review Committee on House of Lords, and House of Lords Select Committees on draft E.E.C. legislation, the Bill of Rights, and Practice and Procedure of Parliament. Currently a coopted member of Agriculture sub-committee of E.E.C. Select Committee.

Edited Conservative Political Centre Pamphlet «Eu-

rope Right Ahead».

Former member Western Area Education Advisory Committee.

Member N.F.U. C.L.A.; trustee of Mary Jones Charity, Stowey; former governor Chew Valley School.

Speaks French fluently (A level, grade B).



THORN Gaston

50 ans, Président du Gouvernement et Ministre d'Etat (depuis 1974), Ministre des Affaires Etrangères (depuis 1968) et Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes (depuis 1977) du Grand-Duché de Luxembourg.

Après des études de droit aux universités de Montpellier, Lausanne et Paris, M. Thorn s'inscrit au Barreau de Luxembourg. Déjà à l'époque il oeuvre en faveur de la réalisation des objectifs libéraux dont il est depuis lors le représentant engagé. Président de l'Union Nationale des Etudiants du Luxembourg, de la Confé-

rence' Mondiale des Etudiants et des Jeunes Démocratiques du Luxembourg, il se présente en 1957 aux élections communales de la Ville de Luxembourg et en 1959 aux élections législatives nationales. Depuis lors, il sera réélu à toutes les élections.

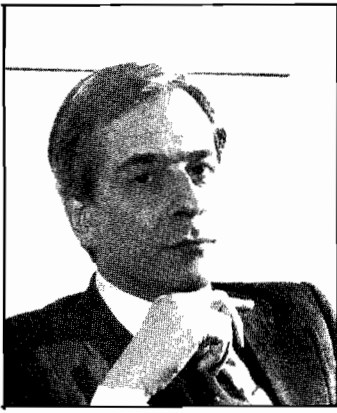
Membre du Parlement Européen de 1959 à 1969, il est Vice-Président du Groupe des Libéraux, Président de la Commission des pays en voie de développement de la Commission paritaire de l'Association CEE-EA-MA.

Il est Président du Parti Démocratique luxembourgeois depuis 1961, de l'Internationale libérale depuis 1970 et de la Fédération des Partis Démocratiques et libéraux de la CEE depuis sa fondation en 1976.

M. Thorn, qui à trois reprises (1969, 1972 et 1976) a été Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEE, a présidé la 30ème session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies (1975-1976).

M. Thorn, qui est doctor honoris causa des Universités d'Aix-en-Provence (France), de Louvain (Belgique), de Miami (Ohio) et de la Texas Wesleyan University, est Président du Centre International de Formation Européenne et donne des cours sur l'intégration européenne à l'Université Catholique de Louvain (depuis 1977).

M. Thorn est lauréat du Prix Robert Schuman 1977.



BETTIZA Enzo

Né à Split le 7 juin 1927, d'une vieille famille d'industriels dalmates, quitte avec sa famille la Dalmatie à la fin de la guerre; il entreprend presque immédiatement son activité journalistique et littéraire. Il a été chef de service de la revue «Epoca» (éd. Mondadori); correspondant de «La Stampa» de Turin à Vienne; correspondant, toujours pour «La Stampa», à Moscou; envoyé spécial et éditorialiste du «Corriere della Sera», avec des compétences particulières concernant le monde communiste. En juin 1974, il fonde avec Indro Montanelli «Il Giornale nuovo» dont il est actuellement le codirecteur. Elu sénateur indépendant dans les listes libérales en juin 1976, il devient simultanément membre du groupe libéral-démocrate du Parlement européen, pour lequel il remplit diverses missions à l'étranger, dans le but de chercher, surtout, à améliorer les rapports entre quelques pays de l'Est, comme la Yougoslavie et la Roumanie d'une part, et la Communauté européenne d'autre part.

Bettiza est l'auteur de plusieurs livres dont le thème central est presque toujours le problème du communisme. Bon nombre de ses travaux ont été traduits en anglais, en allemand, en français, en finlandais, en serbo-croate et en slovène.

Parmi ses oeuvres, citons les suivantes dont le titre italien est:

- Il fantasma di Trieste, Longanesi & C., 1958.

- La nuova cultura tedesca, Longanesi & C., 1965.

- L'altra Europa, fisiologia del revisionismo nei Paesi dell'Est, Vallecchi 1966.

- L'altra Germania, Longanesi & C., 1968.

- Quale Pci? Anatomia di una crisi, Longanesi & C., 1969.

- Il diario di Mosca, Longanesi & C., 1970.

- Il comunismo europeo, Rizzoli, 1978.

- Diario di un grande eletto, Editoriale Nuova, 1978.

Bettiza est membre du bureau de la revue britannique «Survey», dirigée par Leo Labedz et de la nouvelle revue «Commentaire» dirigée par Raymond Aron.

Le secrétaire du Parti Libéral Italien, M. Valerio Zanone, a invité, dans une lettre datée du 10 avril dernier, M. Joseph Constantin Dragan, fondateur du «Bulletin Européen», à accepter son inscription dans les listes du P.L.I. comme candidat

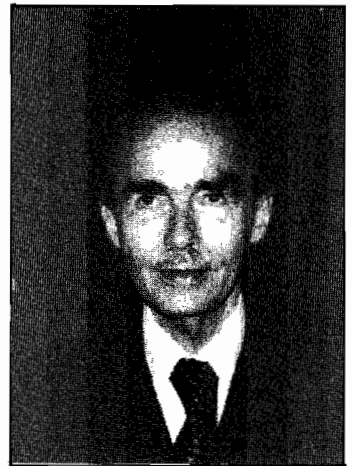


DRAGAN J. Constantin

au Parlement Européen.

L'offre du secrétaire du P.L.I. est la juste reconnaissance de l'esprit européen de Constantin Dragan et de la bataille qu'il conduit depuis plus de trente ans pour l'idéal d'une grande Europe politiquement et démocratiquement unie.

L'absence de M.J.C. Dragan d'Italie au moment d'aller sous presse nous empêche de dire s'il accepte ou non cette invitation.



HABSBOURG Otto de

LIVRES REÇUS

V. Guizzi, *Communauté européenne et développement du «Mezzogiorno»*. Editions Giuffrè, Milano 1978. 284 pages.

L'oeuvre illustre les instruments d'intervention communautaire qui peuvent apporter un profit à l'essor de l'Italie méridionale (politiques sociale, agricole et régionale, fonds social européen, Feoga, fonds de développement régional). Guizzi documente les manquements et les faillites des actions qui se sont déroulées, jusqu'à présent, à l'avantage du «Mezzogiorno», tout en reconnaissant aussi bien les responsabilités des institutions communautaires (qui protègent des interventions erronées et insuffisantes) que celles des autorités italiennes.

E. Bettiza, *Le communisme européen*. Editions Rizzoli, Milan 1978. 201 pages.

L'essai de Bettiza - défini dans son sous-titre «une vérification critique de l'hypothèse eurocommuniste» - confronte quelques événements récents ayant trait au communisme européen (sommets de Madrid et de Sofia, crise de Carillo, réactions soviétiques à cette dernière, évolution du parti communiste italien, faillite de l'unité de la gauche en France, etc.) avec ce qui subsiste actuellement, en Europe occidentale, du communisme international traditionnel (ce que Bettiza appelle «l'héritage eurostaliniste»), pour arriver à la conclusion qu'au-delà des déclarations formelles, l'eurocommunisme n'existe pas.

François Visine, *Comment fonctionne l'Europe*. Editions Delta, Bruxelles et Editions Pac, Paris. 222 pages. Préface d'Henri Brugmans.

Dans ce nouvel ouvrage consacré aux questions européennes, le fondateur du Mérite Européen dresse un tableau d'ensemble de la forêt institutionnelle Eu-

rope, non seulement de l'Europe communautaire qui est celle du Marché Commun, mais aussi des Europe des Organisations intergouvernementales, de celles de l'ASE (Agence Spatiale Européenne), AELE, Benelux... Comme l'écrit l'auteur dans l'avant-propos, l'objet de «Comment fonctionne l'Europe» n'est pas de traiter des problèmes qui ont un lien direct avec l'élection au suffrage direct des membres du Parlement Européen, mais de donner une synthèse des problèmes institutionnels des Europe en y comprenant non seulement celle des Neuf, mais aussi celle de l'UEO, du Conseil de l'Europe, de l'Agence Spatiale Européenne, d'Eurocontrol..., donc de toutes les Europe en cours d'institutionnalisation et de donner aux non-spécialistes un aperçu d'ensemble de la forêt institutionnelle Europe, de sa naissance, de ses étapes, des activités qu'elle couvre, qu'elles soient d'ordre politique, économique, technique ou militaire, de ses sièges et de ses langues ainsi que de ses structures et de ses processus décisionnels.

En conséquence, le développement s'articule autour de trois parties, à savoir: l'institutionnalisation de l'Europe (ses causes et ses étapes); les Europe (selon les pays membres, selon les activités, selon les structures institutionnelles et selon les sièges et les langues); et les processus décisionnels des organisations européennes (ceux des organisations intergouvernementales et ceux des Communautés Européennes). Ces trois parties relativement denses, au total 100 pages, sont complétées par huit annexes d'une extrême utilité à savoir: Abréviations (I), Sources (II), Etapes de l'institutionnalisation de l'Europe (III), les organisations intergouvernementales de l'Europe de l'Est (IV), les organisations intergouvernementales de l'Europe de l'Ouest (V), les Communautés Européennes (VI), les Assemblées européennes de parlementaires (VII) et les Tribunaux européens (VIII). Ainsi le lecteur qui désirera avoir des informations relativement détaillées les trouvera rassemblées dans ces annexes qui comprennent également 100 pages (pages 117 à 216).

Il s'agit d'un travail minutieux, complété par un index des noms cités et honoré d'une élogieuse préface de l'éminent Européen Henri Brugmans. Comme l'écrit ce dernier, «Comment fonctionne l'Europe» qui est un guide impartial n'est pas un

«neutre», car Visine croit à l'Europe et veut l'aider à naître.

Dans la conclusion, l'auteur souligne l'enjeu des élections européennes (pages 101 à 112) et nous livre ces propos révélateurs: «Dans un monde interdépendant mais inorganisé, limité mais en crise économique et monétaire, travaillé par les nationalismes chauvins, plus spécialement dans ceux des pays récemment acquis à l'indépendance, à l'ère de l'atome et de la course aux armements de plus en plus massivement destructeurs, de la multiplication des régimes négateurs des droits fondamentaux et des libertés, il est indispensable que l'Europe s'organise dans une conception démocratique parlementaire à l'échelle des peuples qui sont prêts à fixer et à partager en commun leur destin. C'est pour les Européens épris de liberté, la condition indis-

pensable pour assurer non seulement la sauvegarde mais aussi le rayonnement de leur civilisation foncièrement humaniste. Partant, la mission des députés européens est immense. Du choix des 180 millions d'électeurs européens va peut-être dépendre dans les trente prochaines années l'avenir de l'Europe» (page 112).

L'hommage que lui rend Henri Brugmans dans la préface se passe de commentaires. En voici les dernières lignes: «Au cours de la campagne qui précédera cette élection du Parlement Européen, bien des choses vont être dites. Bien des choses vont être entendues sans être comprises. Mais une fois de plus, François Visine aura bien mérité de l'Europe, en mettant à son service le sérieux, la compétence et la foi. Puisse beaucoup d'Européens s'adresser à son guide et s'inspirer de son exemple».

COLLEGE D'EUROPE

Le Colloque annuel du Collège d'Europe aura lieu les 14-16 juin 1979 et aura pour sujet:

«Les perspectives de l'agriculture de la Cee»

La discussion portera sur la situation de la politique agricole commune et notamment sur les incidences prévisibles:

- du développement technologique, de l'accroissement de la productivité et des modifications des structures agricoles;
- des conséquences pour l'agriculture de la CEE de l'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne;
- de l'issue des négociations au GATT;
- des perspectives des marchés mondiaux et de l'aide alimentaire.

Comme par le passé, une participation nombreuse est à prévoir. Deux Ministres de l'Agriculture - M. Humblet (Belgique) et M. Kofoed (Danemark) - feront un exposé, ainsi que M. Gundelach, Vice-Président de la Commission des CE. Le professeur Hathaway, Secrétaire adjoint au Département américain de l'agriculture, exposera le point de vue américain sur les perspectives des marchés alimentaires mondiaux. De hauts fonctionnaires de la Commission des CE, de l'OCDE, du GATT et du Programme Alimentaire apporteront leur contribution, de même que des experts universitaires. Les producteurs et les consommateurs seront représentés. Les Présidents des commissions agricoles du Comité Economique et Social ainsi que du Parlement européen prendront part au Colloque.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de la Semaine de Bruges, Collège d'Europe, Dyer 11, B - 8000 Bruges (Belgique), tél. 050/33.53.34.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

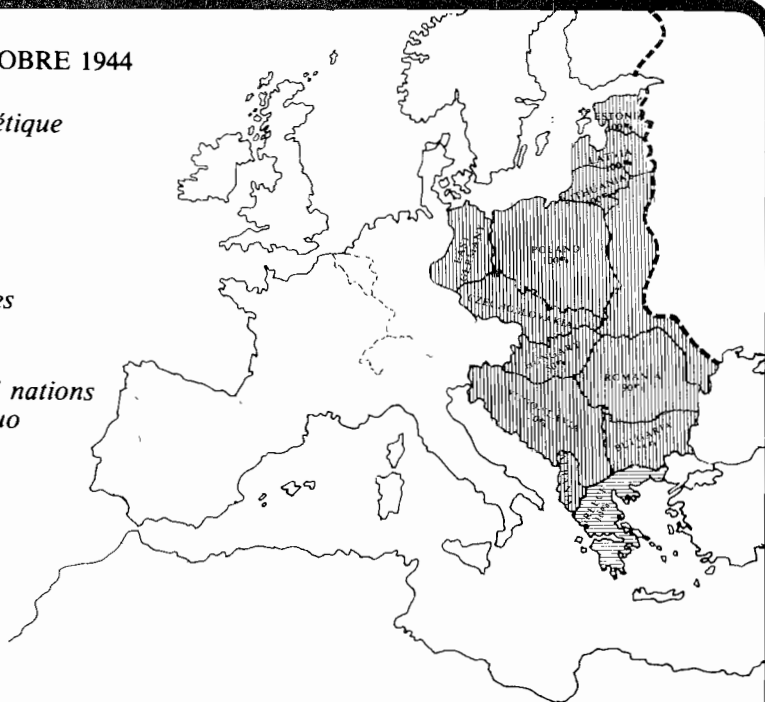
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta*



« Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B ».

Bulletin Européen

sommaire

<i>Roberto Cestelli: Rendez-vous avec l'histoire</i>	1
<i>Otto de Habsbourg: Tous mobilisés</i>	6
<i>Paul van Oye: L'importance du Benelux dans la Communauté Européenne</i>	7
<i>La loi électorale européenne</i>	9
<i>Conseil de l'Europe</i>	10
<i>Les européens de l'Est attendent le 10 juin</i>	12
<i>Lettres au Directeur</i>	13
<i>L'Europa Club propose l'espéranto</i>	15
<i>Les candidats au Parlement Européen - les libéraux</i>	16
<i>Livres reçus</i>	18

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)

I:ditrice Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione: Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n.16966 del 15.10.1977 (già n.1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa BG» Milano, Via Larga 11